



## DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 125/2024  
SÉANCE N° 6 DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2024

### FONDS D'AIDE ET APPELS À PROJETS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES INITIATIVES EN FAVEUR D'UNE ALIMENTATION DURABLE À DESTINATION DES MANGEURS DU TERRITOIRE

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 25 juin 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

#### Étaient présents

Florian Bercault, Président ; Sylvie Vielle, Nicole Bouillon (à partir de 17 h 13), Éric Paris, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust, Christine Dubois (à partir 17 h 13), Bruno Bertier, Patrick Péniguel, Louis Michel (à partir de 17 h 15), Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou, Fabien Robin (à partir de 17 h 14), Vice-Présidents, Bernard Bourgeois, Michel Paillard, Isabelle Eymon, Bruno Fléchar, Marcel Blanchet, Patrice Morin (à partir de 17 h 12), Julien Brocaïl et Antoine Caplan, membres du bureau.

#### Étaient absents ou excusés

Gwénaél Poisson, Vice-Président, Olivier Barré, membre du bureau.

#### Était représenté

David Cardoso a donné pouvoir à Jérôme Allaire.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 3 juillet 2024.

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2024**

**FONDS D'AIDE ET APPELS À PROJETS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES INITIATIVES EN FAVEUR D'UNE ALIMENTATION DURABLE À DESTINATION DES MANGEURS DU TERRITOIRE**

Rapporteur : Louis Michel

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Considérant que Laval Agglomération souhaite soutenir financièrement les initiatives qui concourent à favoriser l'accès à une alimentation de qualité et locale,

Considérant les objectifs de la feuille de route du Projet Alimentaire Territorial de Laval Agglomération,

Considérant le projet de règlement du fonds d'aide pour la Mise en œuvre des Initiatives en faveur d'une Alimentation durable à destination des Mangeurs du territoire (MIAM),

Que ce fonds d'aide financera deux appels à projets,

Après avis favorable de la commission environnement,

**DÉLIBÈRE**

**Article 1er**

Le bureau communautaire approuve le règlement du fonds d'aide pour la Mise en œuvre des Initiatives en faveur d'une Alimentation durable à destination des Mangeurs du territoire.

**Article 2**

Le bureau communautaire approuve la publication de deux appels à projets pour l'utilisation du fonds d'aide pour la Mise en œuvre des Initiatives en faveur d'une Alimentation durable à destination des Mangeurs du territoire.

**Article 3**

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer les conventions ainsi que tout document afférent en lien avec les projets éligibles au présent fonds.

Article 4

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Signé : Florian Bercault